

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHIAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 023-441/14/CC

■ Adhésion de Marseille Provence Métropole à l'association "Bâtiments Durables Méditerranéens" et versement de la cotisation pour l'année 2014

DEE 14/12061/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est engagée par délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 dans une stratégie énergétique structurée à travers le Plan Climat-Energie Territorial (PCET).

Le parc de logements de Marseille Provence Métropole est composé à 75 % de logements datant de plus de 40 ans (31% construits avant 1949 et 44% de logements construits entre 1949 et 1974), c'est-à-dire avant l'introduction des dispositifs d'économies d'énergie dans les constructions à la suite du 1^{er} choc pétrolier. Ainsi, le bâtiment est un poste important d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES) : il représente 24 % des émissions totales contre 19 % au niveau national.

« Bâtiments Durables Méditerranéens » est une association interprofessionnelle au service du bâtiment durable, de type loi 1901 créée en 2008. L'association a vocation à structurer et développer la filière de l'aménagement, la construction et la réhabilitation « durables » en PACA, en prenant en compte les spécificités climatiques et culturelles méditerranéennes.

L'association a développé un référentiel (une démarche) permettant d'atteindre un niveau de qualité énergétique élevé (au-delà de la réglementation en vigueur). A ce jour, 30 projets de construction/rénovation ont suivi cette démarche sur le territoire de Marseille Provence Métropole. Ces projets sont de nature différente : logements, bureaux mais aussi établissements scolaires.

2014 est l'année du rapprochement de « Bâtiments Durables Méditerranéens » avec le centre de ressource « Envirobat Méditerranée ». De par la complémentarité des actions qu'elles mènent, ces deux associations s'orientent vers une structure unique de décision. Les objectifs poursuivis par ce regroupement étant en parfaite adéquation avec les objectifs du Plan Climat-Energie Territorial, MPM souhaite renouveler son adhésion pour l'année 2014.

Une fois adhérente, MPM bénéficie de :

- Tarifs préférentiels (-20%) pour les projets de construction/rénovation qu'elle souhaite réaliser sur son patrimoine ;
- Participation gratuite pour les agents de MPM qui le souhaitent aux groupes de travail et débats organisés par BDM/EnviroBAT ;
- Appui à MPM dans sa démarche d'éco-conditionnalité des aides (lorsque celle-ci sera développée) ;
- Diffusion des appels d'offres de MPM au sein des professionnels reconnus par l'association ;
- Accès gratuit et illimité à plus de 700 documents et outils méthodologiques sur la construction, la réhabilitation et l'aménagement durables ;
- Tarif préférentiel pour les agents de MPM souhaitant s'inscrire aux formations proposées par l'association, pour monter en compétence concernant la construction neuve et la réhabilitation de qualité ;
- Organisation de trois réunions ayant pour thème « l'adaptation des documents de planification territoriale aux opérations permettant la construction ou la rénovation de bâtiment à énergie positive » ;
- Communication deux fois par an à MPM d'un inventaire des projets reconnus « Bâtiments Durables Méditerranéens » sur le territoire de Marseille Provence Métropole en précisant la part d'énergies renouvelables déployée sur ces différentes opérations de constructions neuves ou de réhabilitations.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

L'adhésion annuelle est de 8 000 euros. Cette adhésion prenant effet au 1^{er} novembre 2014, le montant pour l'année 2014 sera de 1 333 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 003-646/12/CC du 26 octobre 2012 portant sur l'adhésion de Marseille Provence Métropole à l'Agence Locale de l'Energie.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les objectifs ambitieux du Plan Climat-Energie Territorial de MPM concernant la réduction des consommations énergétiques sur le patrimoine de MPM mais aussi pour le territoire ;
- L'opportunité de ce partenariat aux vues des objectifs fixés.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion de MPM à l'association « Bâtiments Durables Méditerranéens » et le versement de la cotisation d'un montant de 1 333 euros pour l'année 2014.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2014 de la Communauté Urbaine : Sous-Politique G 610 – Nature 6281 – Fonction 833.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Au Développement durable, Plan Climat
Et Maîtrise de l'énergie

Eric LE DISSÈS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014